

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Durée de l'examen

40 minutes

Nombre de pages de l'épreuve
(y compris la page de garde)

12



Annexe(s)

Calendrier (1 page)

Maximum de points possibles

40

Points obtenus

Note

Indications

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que le nombre de pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Le collège d'experts**Date****Signatures**

Expert(e) 1

Expert(e) 2

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 1: Droits démocratiques au niveau fédéral (3 points)

Situation initiale

Lors de modifications de notre système juridique, différentes prescriptions formelles doivent être respectées.

Exercice 1.1 (1 point)

Expliquez le terme «Double majorité».

Proposition de solution

La majorité de toutes les voix valides (1/2) et la majorité des cantons doivent approuver une proposition. (1/2)

Exercice 1.2 (1 point)

Citez la source légale ainsi que l'article et l'alinéa correspondants.

Proposition de solution

Art. 142 al. 2 CF

Exercice 1.3 (1 point)

Citez un exemple pour lequel on a recours à la «double majorité».

Proposition de solution

- Amendement à la Constitution (1) ou*
- initiative populaire également (1) ou*
- adhésion à des organisations de sécurité collective ou des communautés supranationales (1)*

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 2: Droits démocratiques au niveau fédéral (2 points)

Situation initiale

L'Assemblée fédérale adopte une modification de la loi sur l'assurance-maladie.

Exercice 2.1 (1 point)

Nommez l'autorité responsable qui décide de la date de l'entrée en vigueur.

Proposition de solution

Conseil fédéral

Exercice 2.2 (1 point)

Nommez la forme de l'acte législatif dans laquelle ce type de décision est statué, respectivement où la date de l'entrée en vigueur est stipulée?

Proposition de solution

Ordonnance ou OAMal

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 3: Juridiction constitutionnelle (2 points)

Situation initiale

La juridiction constitutionnelle vérifie le respect de la Constitution de toutes les actions étatiques. Leo Pfeiffer est assis à la table des habitués du café du village avec des collègues. Il affirme que le Tribunal fédéral peut vérifier si le fait que les hommes et les femmes partent à la retraite à un âge différent de celui déterminé dans la LAVS enfreint au principe de l'égalité de droit inscrit dans la Constitution.

Exercice

Évaluez la situation juridique et justifiez votre réponse en indiquant la disposition applicable.

Proposition de solution

Les lois fédérales et le droit international sont déterminants pour le Tribunal fédéral et les autres autorités chargées de mettre en œuvre le droit. (1)

ou

Les tribunaux sont tenus d'appliquer les lois fédérales et les traités internationaux même s'ils sont contraires à la Constitution. (1)

CF 190 (1)

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 4: Règles élémentaires de procédure (9 points)

Situation initiale

Johanna Immergrün, bénéficiaire d'une rente AVS, s'est inscrite le 1^{er} mars 2021 pour percevoir des prestations complémentaires. Le 1^{er} avril 2021, le service d'exécution des prestations complémentaires (PC) a confirmé son inscription et l'a informée qu'il prendrait une décision concernant le droit à des prestations complémentaires après avoir fait des investigations. Le 2 mai 2022, Johanna Immergrün contacte le service d'exécution PC par téléphone afin de demander à quelle date la décision serait prise. Le conseiller responsable explique à Johanna Immergrün qu'il n'a pas encore pu traiter son inscription en raison d'une surcharge de travail. Il s'occupera de son inscription dès que ce sera son tour et lui fera parvenir la décision. Il estime qu'elle devra encore patienter environ six mois. Johanna Immergrün n'est pas d'accord.

Exercice 4.1 (2 points)

Évaluez la situation de Johanna Immergrün. Que doit-elle faire avant d'intenter un recours pour retard injustifié auprès du Tribunal cantonal des assurances?

Proposition de solution

Avant d'intenter un recours pour retard injustifié auprès du Tribunal, elle doit envoyer une mise en demeure formelle à l'administration et exiger que cette dernière prenne la décision correspondante (2). Également: exiger une prise de décision (2).

Exercice 4.2 (2 points)

Le 16 mai 2022, elle reçoit la décision négative du service d'exécution PC. L'avocat de Johanna Immergrün fait opposition à cette décision. Il conteste entre autres le fait que la décision ait été prise sans que Johanna Immergrün ait la possibilité de s'exprimer à propos de la décision prévue.

Vous êtes responsable du traitement de cette opposition. Prenez position et justifiez brièvement votre réponse. Sur quelle base légale vous appuyez-vous (loi et article)?

Proposition de solution

*La personne assurée ne doit pas obligatoirement être entendue avant une décision sujette à opposition (1). Si la réponse est seulement implicite: 0,5 point
Art. 42 LPGA (1) Mais pas: Art. 29 al. 2 CF*

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 4.3 (2 points)

En outre, Johanna Immergrün demande dans son opposition qu'aucun frais ne lui soit imposé pour la procédure d'opposition. Vous traitez l'opposition.

Prenez position face à cette demande. Sur quelle base légale vous appuyez-vous (loi, article et alinéa)?

Proposition de solution

La procédure d'opposition est gratuite (1).

Art. 52 al. 3 LPGA (1).

Exercice 4.4 (3 points)

Pour finir, Johanna Immergrün demande dans son opposition que ses frais d'avocat soient pris en charge.

Évaluez cette demande, justifiez votre point de vue et citez les trois conditions nécessaires.

Proposition de solution

La personne ne dispose pas des moyens financiers nécessaires.

La demande en justice ne doit pas sembler vaine.

L'assistance est nécessaire pour la défense de ses droits (1 point pour chaque réponse, 3 points au total).

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 5: Respect des délais (4 points)

Situation initiale

Des critères formels stricts s'appliquent pour le respect des délais dans le cadre de procédures d'opposition ou de plaintes.

Exercice 5.1 (2 points)

Le 20 juin 2022, Theres Grob a reçu une décision de son assureur-accidents datée du 16 juin 2022 concernant une opposition. Elle veut maintenant savoir à quelle date au plus tard elle doit porter plainte. À l'aide du calendrier joint, déterminez le dernier jour possible pour respecter le délai (date précise: jj.mm.aaaa).

Exercice 5.2 (2 points)

Citez les bases légales précises (loi, article et alinéas) sur lesquelles vous vous appuyez pour votre calcul.

Propositions de solution

5.1 22. août 2022 (2)

5.2 LPGA 38 (½); al. 2, 3 et 4 (½ point pour chaque alinéa correct)

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 6: Droit procédural dans la LPGA (5 points)

Situation initiale

De nombreux règlements peuvent être consultés dans la LPGA et l'OPGA. Indiquez les articles (alinéa compris) des deux bases légales permettant de trouver la solution pour les questions suivantes.

Exercice 6.1 (1 point)

La période d'observation permise.

5.1 43a, al. 5 LPGA (1)

Exercice 6.2 (1 point)

Le droit de demander la restitution s'éteint trois ans après le moment où l'institution d'assurance a eu connaissance du fait, mais au plus tard cinq ans après le versement de la prestation.

5.2 25, al. 2 LPGA (1)

Exercice 6.3 (1 point)

L'assureur est tenu d'enregistrer de manière systématique tous les documents qui peuvent être déterminants.

5.3 46 LPGA (1)

Exercice 6.4 (1 point)

Date déterminante pour évaluer la gravité de la situation lors de la vérification d'un décret.

5.4 4 al. 2 OPGA (1)

Exercice 6.5 (1 point)

Le taux de l'intérêt moratoire est de 5 % par an.

5.5 7 al. 1 OPGA (1)

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 7: Décisions (5 points)**Exercice 7**

Cochez si les conclusions suivantes concernant les décisions sont vraies ou fausses.

	vrai	faux
Les assurances sociales sont tenues dans tous les cas de rendre une décision pour les prestations et les réclamations.		X
Les décisions doivent toujours être justifiées.		X
Une voie de droit n'est pas obligatoire.		X
La personne concernée ne doit subir aucun préjudice à cause d'une notification de décision insuffisante.	X	
Dans la prévoyance professionnelle aussi, les droits et les obligations des personnes assurées sont définis par décision.		X

1 point par bonne réponse

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 8 Exécution de décisions et de décisions sur opposition (3 points)

Situation initiale

Afin que les décisions et les décisions sur opposition soient exécutoires, certains critères formels doivent être remplis.

Exercice

Citez trois conditions devant être remplies afin que les décisions et les décisions sur opposition soient exécutoires ou nommez la base légale précise (loi, article et alinéa).

Proposition de solution

Les décisions et les décisions sur opposition sont exécutoires lorsque:

- a. elles ne peuvent plus être contestées par une opposition ou un recours (1)*
- b. elles peuvent certes être encore contestées, mais l'opposition ou le recours n'a pas d'effet suspensif (1)*
- c. l'effet suspensif attribué à une opposition ou à un recours est retiré (1).*

ou renvoi direct à l'art. 54 al 1 LPGA (3)

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 9 Procédure de recours (7 points)

Situation initiale

Dans le domaine des assurances sociales, les personnes concernées disposent de possibilités de procédures de recours.

Exercice 9.1 (5 points)

Complétez la voie de droit présentée ci-après:

L'assurance-accidents Accifix rend une décision.

Cette décision peut être contestée au moyen de _____

dans un délai de _____

auprès de _____.

Cette instance émet une _____,

qui peut être contestée dans un délai de _____

auprès de _____

par _____

La décision de cette instance peut être portée dans un délai de _____

devant _____

au moyen de _____

- *une opposition*
- *30 jours*
- *l'assurance-accidents ou Accifix.*
- *décision sur opposition*
- *30 jours*
- *Tribunal cantonal des assurances*
- *une plainte*
- *30 jours*
- *le Tribunal fédéral*
- *une plainte en matière de droit public*

(½ point par réponse correcte)

Points obtenus:

Branche examinée 9 : Droit

Numéro du (de la) candidat(e)

Exercice 9.2 (2 points)

En quoi la procédure de recours de l'AI diffère-t-elle de celle de l'assurance-accidents ?
Nommez la base légale correspondante

Propositions de solution

*Pas de procédure d'opposition ou de contestation adressée directement aux Tribunal des assurances / Tribunal administratif fédéral (1)
Art. 69 al. 1 LAI (1)*

Points obtenus:



2022

<https://sacha.ch/kalendershop/>

Janvier 1	Février 2	Mars 3	Avril 4	Mai 5	Juin 6
Sa 1 Nouvel An	Ma 1	Ma 1	Ve 1	Di 1	Me 1
Di 2 Berchtold	Me 2	Me 2	Sa 2	Lu 2 18	Je 2
Lu 3 1	Je 3	Je 3	Di 3	Ma 3	Ve 3
Ma 4	Ve 4	Ve 4	Lu 4 14	Me 4	Sa 4
Me 5	Sa 5	Sa 5	Ma 5	Je 5	Di 5 Pentecôte
Je 6	Di 6	Di 6	Me 6	Ve 6	Lu 6 L. Pentecô. 23
Ve 7	Lu 7 6	Lu 7 10	Je 7	Sa 7	Ma 7
Sa 8	Ma 8	Ma 8	Ve 8	Di 8	Me 8
Di 9	Me 9	Me 9	Sa 9	Lu 9 19	Je 9
Lu 10 2	Je 10	Je 10	Di 10	Ma 10	Ve 10
Ma 11	Ve 11	Ve 11	Lu 11 15	Me 11	Sa 11
Me 12	Sa 12	Sa 12	Ma 12	Je 12	Di 12
Je 13	Di 13	Di 13	Me 13	Ve 13	Lu 13 24
Ve 14	Lu 14 7	Lu 14 11	Je 14	Sa 14	Ma 14
Sa 15	Ma 15	Ma 15	Ve 15 Ve. saint	Di 15	Me 15
Di 16	Me 16	Me 16	Sa 16	Lu 16 20	Je 16
Lu 17 3	Je 17	Je 17	Di 17 D. Pâques	Ma 17	Ve 17
Ma 18	Ve 18	Ve 18	Lu 18 L. Pâques 16	Me 18	Sa 18
Me 19	Sa 19	Sa 19	Ma 19	Je 19	Di 19
Je 20	Di 20	Di 20	Me 20	Ve 20	Lu 20 25
Ve 21	Lu 21 8	Lu 21 12	Je 21	Sa 21	Ma 21
Sa 22	Ma 22	Ma 22	Ve 22	Di 22	Me 22
Di 23	Me 23	Me 23	Sa 23	Lu 23 21	Je 23
Lu 24 4	Je 24	Je 24	Di 24	Ma 24	Ve 24
Ma 25	Ve 25	Ve 25	Lu 25 17	Me 25	Sa 25
Me 26	Sa 26	Sa 26	Ma 26	Je 26 Ascension	Di 26
Je 27	Di 27	Di 27	Me 27	Ve 27	Lu 27 26
Ve 28	Lu 28 9	Lu 28 13	Je 28	Sa 28	Ma 28
Sa 29		Ma 29	Ve 29	Di 29	Me 29
Di 30		Me 30	Sa 30	Lu 30 22	Je 30
Lu 31 5		Je 31		Ma 31	

Offre de calendriers gratuits à télécharger - www.sacha.ch

Juillet 7	Août 8	Septembre 9	Octobre 10	Novembre 11	Décembre 12
Ve 1	Lu 1 31	Je 1	Sa 1	Ma 1	Je 1
Sa 2	Ma 2	Ve 2	Di 2	Me 2	Ve 2
Di 3	Me 3	Sa 3	Lu 3 40	Je 3	Sa 3
Lu 4 27	Je 4	Di 4	Ma 4	Ve 4	Di 4
Ma 5	Ve 5	Lu 5 36	Me 5	Sa 5	Lu 5 49
Me 6	Sa 6	Ma 6	Je 6	Di 6	Ma 6
Je 7	Di 7	Me 7	Ve 7	Lu 7 45	Me 7
Ve 8	Lu 8 32	Je 8	Sa 8	Ma 8	Je 8
Sa 9	Ma 9	Ve 9	Di 9	Me 9	Ve 9
Di 10	Me 10	Sa 10	Lu 10 41	Je 10	Sa 10
Lu 11 28	Je 11	Di 11	Ma 11	Ve 11	Di 11
Ma 12	Ve 12	Lu 12 37	Me 12	Sa 12	Lu 12 50
Me 13	Sa 13	Ma 13	Je 13	Di 13	Ma 13
Je 14	Di 14	Me 14	Ve 14	Lu 14 46	Me 14
Ve 15	Lu 15 33	Je 15	Sa 15	Ma 15	Je 15
Sa 16	Ma 16	Ve 16	Di 16	Me 16	Ve 16
Di 17	Me 17	Sa 17	Lu 17 42	Je 17	Sa 17
Lu 18 29	Je 18	Di 18	Ma 18	Ve 18	Di 18
Ma 19	Ve 19	Lu 19 38	Me 19	Sa 19	Lu 19 51
Me 20	Sa 20	Ma 20	Je 20	Di 20	Ma 20
Je 21	Di 21	Me 21	Ve 21	Lu 21 47	Me 21
Ve 22	Lu 22 34	Je 22	Sa 22	Ma 22	Je 22
Sa 23	Ma 23	Ve 23	Di 23	Me 23	Ve 23
Di 24	Me 24	Sa 24	Lu 24 43	Je 24	Sa 24
Lu 25 30	Je 25	Di 25	Ma 25	Ve 25	Di 25 Noël
Ma 26	Ve 26	Lu 26 39	Me 26	Sa 26	Lu 26 S.-Etienne 52
Me 27	Sa 27	Ma 27	Je 27	Di 27	Ma 27
Je 28	Di 28	Me 28	Ve 28	Lu 28 48	Me 28
Ve 29	Lu 29 35	Je 29	Sa 29	Ma 29	Je 29
Sa 30	Ma 30	Ve 30	Di 30	Me 30	Ve 30
Di 31	Me 31		Lu 31 44		Sa 31 Sylvestre